NewAgco Trifluralin Technique

POUR FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF: trifluraline 97,5 %

Solide

N° D'HOMOLOGATION 33772 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

CONTENU NET: 250 kg et vrac

NewAgco, Inc.

320 22ND Rue est Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada 1-844-269-3276 Distribué par:

AgraCity Crop & Nutrition Ltd. $320-22^{ND}$ Rue est Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada

1-844-269-3276

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer les poussières et tout contact avec la peau ou les yeux. L'ingrédient actif, la trifluraline, peut causer une sensibilisation de la peau chez certaines personnes. Pour manipuler ce produit, porter des lunettes anti-éclaboussures et des vêtements de protection comme une combinaison, une chemise à manches longues et des gants imperméables.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Une contamination directe de n'importe quel plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

N'entreposer que dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants et autres pesticides. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Vider complètement le baril en le brassant et en tapant sur ses flancs et sur son fond afin de dégager toute particule. Vider les résidus dans l'équipement de fabrication. Ne pas réutiliser le contenant. Rendre le contenant inutilisable et l'éliminer conformément aux règlements provinciaux. Les fabricants canadiens de cette matière active devraient rejeter la matière active non désirée et les contenants selon les règlements municipaux ou provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les formulations élaborées avec trifluralin peuvent exiger un énoncé de précautions différent. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.